



Acceptation de succession avec dettes

Par **BAYOFRE3**, le **19/12/2010** à **08:38**

Bonjour,
Mon frère est décédé en 2001 sans avoir opté pour la succession de notre mère décédée en 1998. Son fils unique a renoncé officiellement au TGI à la succession de son père pour cause de dettes.
En tant que soeur, je voudrais accepter cette succession à concurrence de l'actif.
Quelles démarches dois-je effectuer?
A qui dois-je m'adresser pour connaître les créanciers et le montant exact des dettes?
Habitant en Haute-Garonne, et la succession de mon frère étant située en Isère (lieu de sa dernière résidence et de son décès), est-ce que toutes les démarches peuvent être effectuées par courrier uniquement (déplacement difficile pour cause familiale).
La succession de notre mère a bien été confiée à un notaire mais dans lequel nous n'avons mes soeurs et moi plus confiance (cela fait plus de 10 ans que cela traîne et qu'il nous conseille d'attendre encore).
Merci par avance de m'aider.

Par **mimi493**, le **19/12/2010** à **09:15**

L'acceptation à concurrence de l'actif net se fait aussi au greffe du TGI